



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

UN Human Rights Council – 51st regular session

Item 5: Interactive dialogue on the Secretary-General's report on cooperation with the United Nations, its representatives and mechanisms in the field of human rights

Oral statement

*Delivered by: Nicolas Agostini
[Statement delivered in French]*

Mr. President, Madam Assistant Secretary-General,

Once again, while we welcome the Secretary-General's report, we lament the persistence of reprisals. This phenomenon means that instead of addressing the grievances and concerns human rights defenders express, governments seek to silence them.

Madam Assistant Secretary-General,

As you highlight, "when multiple UN actors raise concerns about cases or situations during a reporting period, it can be a sign of widespread and severe incidents of intimidation and reprisals for cooperation with the Organization."

We deplore that Burundi, **Cameroon**, Djibouti, **Egypt**, and **South Sudan** remain mentioned in the report. We regret the presence of **Rwanda** and **Sudan**.

Mr. President,

In **Burundi**, four lawyers, Armel Niyongere, Dieudonné Bashirahishize, Vital Nshimirimana, and Lambert Nigaurura, have faced disbarment or suspension following their cooperation with the Committee against Torture. They were previously accused of participating in an insurrectional movement and sentenced in absentia to life imprisonment, and saw their financial assets seized, including by ruling CNDD-FDD officials.

In **Djibouti**, **Kadar Abdi Ibrahim**'s case remains unresolved. After Mr. Ibrahim participated in Universal Periodic Review (UPR) pre-sessions, in April 2018, agents of Djibouti's Information and Security Service (SDS) raided his home and arbitrarily confiscated his passport. Four and a half years on, authorities continue to hold his passport.

In 2021, as reported in the 2022 report of the Secretary-General, Djiboutian authorities claimed that Mr. Ibrahim has "connections with extremist movements." This vague assertion does not meet any standard or even semblance of due process, and Mr. Ibrahim remains unable to have his case reviewed by a court of law. Reprisals against him must stop.

Thank you for your attention.



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 51^{ème} session ordinaire

Point 5 : Dialogue interactif sur le rapport du Secrétaire-Général sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

Monsieur le Président, Madame la Sous-Secrétaire générale,

Une fois de plus, si nous saluons le rapport du Secrétaire général, nous regrettons la persistance des représailles. Ce phénomène signifie qu'au lieu de répondre aux griefs et aux inquiétudes que les défenseurs des droits humains expriment, les gouvernements cherchent à les réduire au silence.

Madame la Sous-Secrétaire générale,

Comme vous le soulignez, « le fait que de multiples acteurs onusiens soulèvent des inquiétudes quant à des cas ou à des situations pendant une période donnée peut indiquer une incidence élevée de graves actes d'intimidation et de représailles en lien avec le fait de coopérer avec l'Organisation ».

Nous déplorons le fait que le Burundi, le **Cameroun**, Djibouti, l'**Égypte** et le **Soudan du Sud** restent mentionnés dans le rapport. Nous regrettons la présence du **Rwanda** et du **Soudan**.

Monsieur le Président,

Au **Burundi**, quatre avocats, Armel Niyongere, Dieudonné Bashirahishize, Vital Nshimirimana et Lambert Nigaurura, ont été radiés du Barreau ou suspendus à la suite de leur collaboration avec le Comité contre la torture. Ils avaient auparavant été accusés de participation à un mouvement d'insurrection et condamnés à la prison à vie et avaient vu leurs biens saisis, notamment au profit de responsables du parti CNDD-FDD au pouvoir.

À **Djibouti**, le cas de [Kadar Abdi Ibrahim](#) reste non résolu. Après que M. Ibrahim a participé aux pré-sessions de l'Examen périodique universel (EPU), en avril 2018, des agents du Service de documentation et de sécurité (SDS) ont effectué une descente à son domicile et arbitrairement confisqué son passeport. Quatre ans et demi plus tard, son passeport reste aux mains des autorités.

En 2021, comme le rapport 2022 du Secrétaire général en fait état, les autorités djiboutiennes ont affirmé que M. Ibrahim avait des « liens avec des mouvements extrémistes ». Le caractère vague de cette allégation la place en dehors de toute procédure légale – et même de toute prétention à suivre les procédures légales. M. Ibrahim demeure dans l'impossibilité de voir sa situation examinée par un tribunal. Les représailles à son encontre doivent cesser.

Je vous remercie pour votre attention.